

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240516-DEL_202445-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-45

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland.

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER, LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX, Matthieu GAILLARD donne pouvoir à Philippe LE FUR.

Secrétaire de séance : Claudine LE BERRE

Date de la convocation :

13 mai 2024

Date d'affichage :

13 mai 2024

Objet de la délibération :

**ACTUALISATION TARIFS
DES CONCESSIONS ET
DU COLOMBARIUM DU
CIMETIERE**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2018-14 du 7 février 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs de concessions et cases du colombarium du cimetière et propose les tarifs ci-dessous :

- 200.00 € pour une concession de 15 ans
- 400.00 € pour une concession de 30 ans

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la proposition de Monsieur le Maire.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

